



## Intermédiaire

Numéro: 946453

MARSEILLE / GTCA IMP PISTOU 13009 MARSEILLE

Tél.: 0496202950 - Fax: 0496202955

E-mail: gtca@gtca.fr N° ORIAS: 07002306

## Assuré

Référence Client: 081140443

**HOMAIR VACANCES** IMMEUBLE LE DERBY **570 AVENUE DU CLUB HIPPIQUE** 

13090 AIX EN PROVENCE

# Vos Dispositions Particulières 100% PRO

Contrat n°AU085618 Affaire nouvelle à effet du 1er janvier 2024

139095 / BENHAMOU FRANCK / 946453

#### Durée du contrat

Le contrat est conclu à effet du 01/01/2024 pour une durée d'un an avec tacite reconduction. Il peut être résilié chaque année moyennant un préavis de deux mois avant le 1er janvier, date anniversaire du contrat.

# Vos réponses à nos questions

Vous êtes informé(e) de la nécessité de répondre avec le plus grand soin aux questions ci-après et avez pris le temps de la réflexion avant d'y répondre. Vous reconnaissez être informé(e) des éventuelles conséquences d'une réponse inexacte : réduction des indemnités ou nullité du contrat (cf. articles L113-9 et L113-8 du Code des Assurances).

## Objet du contrat

Quelle activité exercez-vous ?

Activité Locaux à usage de bureau

Exercez-vous en profession libérale ? Non

Quand avez-vous créé votre entreprise ? le 28 octobre 2005

L'entreprise fait-elle l'objet d'une procede de courtage d'Assurance 1/9

SARL au capital de 1411-900 € 9, Impassisa per istou - 13009 Marseille

L'assureur

Signature du souscripteur HOMAIR VACANCES SAS 570 Avenua ... ூற்ற் - "opique

13097 A X EN PRO . ENCE Cadex 2

Capital: 11 556 420 6 54

Tél. 04 96 20 29 50 - E-mail. gtca@gtca.fr

RCS Marseille B 073 800 427 Intermédiaire catégorie B - ORIAS n° 07 002 306 Site web ORIAS: www.orias.fr

Karim BOUCHEMA

Directeur des Opérations



FSIP0053 / 552514426



Generali lard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327\_03PBRV Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régle par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327\_03PBRV

Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - IDU ADEME FR232327\_03PBRV Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

2/9

L'assureur



Suite des Dispositions Particulières du contrat N°AU085618

sauvegarde)? Non

Existe-t-il une créance hypothécaire sur le bien assuré ? Non

Le précédent contrat d'assurance a-t-il été résilié par le précédent assureur ? Non

Avez-vous déclaré un ou des sinistre(s) au cours des 24 derniers mois ? Non

Signature du souscripteur

HOMAIR VACANCES SAS

570 Avenue du Club Hippique Immeuble Le Derby

13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2 Capital: 11 556 420 €/ SIRET 484

Groupe Techeimmermédiaire Visa de immermédiaire Visa de immermédiaire Ourtage d'Assurange SARL au capital de 40.000 €

9, Impasse du Pistou - 13009 Marseille

Tél. 04 96 20 29 50 - E-mail. gtca@gtca.fr Directeur des Opérations Intermédiaire catégorie B - ORIAS n° 07 002 306

型 204D H FSIP0053 / 552514426

3/9



Suite des Dispositions Particulières du contrat N°AU085618

## Les Locaux professionnels

Quelle est l'adresse du risque ?

130 Rue de la Jasse de Maurin 34070 Montpellier

Quelle est la superficie des locaux professionnels occupés ? 2680 m2

En quelle qualité occupez-vous les locaux professionnels ? Locataire des locaux professionnels

Dans le contrat de bail, le bailleur a-t-il renoncé à tout recours qu'il pourrait exercer contre le preneur et ses assureurs conformément à la réglementation en vigueur, et à titre de réciprocité, le preneur et son assureur renoncent-ils à tout recours contre le bailleur et ses assureurs ? Oui

#### **EXCLUSION DES RISQUES LOCATIFS**

En conséguence, nous renonçons à tout recours que comme subrogé dans les droits du locataire, nous pourrions exercer contre le propriétaire et ses assureurs par application des articles 17a19 et 1721 du code civil ET PAR DEROGATION AUX DISPOSITIONS GENERALES. LES LOCAUX PROFESSIONNELS CI-DESSUS DÉSIGNÉS NE SONT PAS GARANTIS. (EXCLUSION DES RISQUES LOCATIFS).

Votre bail vous impose-t-il d'assurer les locaux professionnels pour le compte du propriétaire ? Non

## Caractéristiques des locaux professionnels assurés

Dans les locaux professionnels :

# Vos autres réponses à nos questions

#### Les locaux professionnels assurés se situent-ils :

- au rez-de-chaussée ? Non
- dans une Zone Artisanale. Commerciale ou Industrielle ? Non
- dans un bâtiment construit et couvert en matériaux durs pour plus de 75% ? Oui
- dans un château, manoir ou bâtiment classé ou inscrit, en tout ou partie, par le service des monuments historiques du ministère chargé de la Culture ? Non
- dans un bâtiment ou groupe de bâtiments en communication de plus de 20 000 m2 de surface développée ? Non
- dans un bâtiment ou groupe de bâtiments en communication de plus de 28 m de haut ? Non
- dans un ensemble à caractère industriel ou sont-ils contigus avec communication à un tel ensemble? Non
- dans une galerie marchande d'un hyper ou supermarché ? Non
- dans un centre commercial de plus de 3.000 m2 ou sont-ils contigus avec communication à un tel centre? Non

Groupe Technique de courtage d'Assurance

Visa de l'inGrifi@liaire L'assureur

SARL au capital de 40.000 € 9, Impasse du Pistou - 13009 Marseille

Tél. 04 96 20 29 50 - E-mail. gtca@gtca.fr

RCS Marseille B 073 800 427 Karim BOUCHEMA Intermédiaire catégorie B - ORIAS n° 07 002 Macteur des Opérations

Site web ORIAS: www.orias.fr



13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2 Cacital : 11 666 420 € / SIRET 434

Signature du souscripteur

HOMAIR VACANCES SAS

570 Avenue Club Hippique

Immetr e Le Derby



## MOYENS DE PROTECTION ET DE PREVENTION EN VOL

De quel(s) moyen(s) de protection contre le vol les locaux professionnels sont-ils équipés ? Les Locaux professionnels sont équipés des moyens de protection contre le vol suivants :

#### PREVENTION VOL

### PROTECTION MECANIQUE

Les bâtiments sont entièrement clos et couvert et protégés par des protections mécaniques DEVANTURE (ensemble des portes, tambour d'entrée, impostes, vitrines donnant sur la voie publique)

L'une des protections ci-dessous :

- Rideaux métalliques pleins ou à mailles ou micro perforés ou Rideaux polycarbonates munis de fixation de sécurité extérieure commandés manuellement ou électriquement à partir d'une commande intérieure ou d'une serrure de sûreté extérieure.
- Grilles extensibles avec serre-grille de sécurité
- Produits verriers conformes à la norme NFP 78-406 et classés P5 minimum

PORTES DE COMMUNICATION AVEC L'EXTÉRIEUR

(autres que celles de devanture)

Chaque porte est équipée d'au moins :

- une serrure multipoints
- ou une serrure plus verrou
- ou une serrure ou un verrou plus barre de fer intérieure
- Ou un moyen de condamnation électrique, électromécanique ou électromagnétique

ET

Parties vitrées: grilles ou barreaux répondant aux caractéristiques ci-dessous ou volets portatifs. (autres que celles de devanture)

AUTRES ISSUES y compris les portes-fenêtres facilement accessibles de l'extérieur L'une des protections ci-dessous :

- Persiennes métalliques ou en bois plein avec fermeture par espagnolette ou barres de fer
- Volets mécaniques avec fermeture par barre de fer
- Volets en bois plein vissées intérieurement
- Volets pleins portatifs
- Tôles d'acier fixées ou scellées
- Grilles ou barreaux
- Produits verriers conformes à la norme NFP 78-406 et classés P5 minimum

Groupe Technique de courtage d'Assurance

L'assureur

Signature du souscripteur

HOMAIR VACANCES SAS

570 Avenue dy Club Hippigue Immeuble Le Derby 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2 Capital: 11 556 420 €/SIRET 4846€ 3.7 000-3 1525 58302

Visa de l'intermédi⁄àire SARL au capital de 40.000 € 9, Impasse du Pistou - 13009 Marseille Tél. 04 96 20 29 50 - E-mail. gtca@gtca.fr

RCS Marseille B 073 800 427

Intermédiaire catégorie B - ORIAS n° 07 002 30 Recteur des Opérations Site web ORIAS: www.orias.fr

204D H FSIP0053 / 552514426



4/9

#### Grilles ou barreaux

Éléments présentant les caractéristiques suivantes :

- en fer ou en métal de même résistance
- fixés par scellement, rivetage ou tout autre moyen ne pouvant être démonté de l'extérieur
- ne laissant entre les éléments qu'un espace libre de 12 cm maximum, 17 cm étant toléré pour les barreaux posés avant la souscription du contrat

#### Issues facilement accessibles de l'extérieur

toute ouverture ou partie vitrée :

Signature du souscripteur

HOMAIR VACANCES SAS

570 Avenue du Cius '- coique

Immerte LE Denty

Cadex 2

1DE 5530Z

13097 AIX ENARO' ENCE

Capital: 11 556 420 €

- dont la partie basse est à moins de 3 m du sol
- ou pouvant être atteinte sans effort particulier à partir d'une terrasse, d'une toiture, d'une partie commune, d'un arbre ou d'une construction contiguë quelconque ou pouvant être atteinte sans effort particulier à partir d'une terrasse, d'une toiture, d'une partie commune, d'un arbre ou d'une construction contiguë quelconque

#### MOYENS DE PROTECTION ET DE PREVENTION EN INCENDIE

Installation électrique est-elle vérifiée par un professionnel qualifié ? Tous les ans Installation électrique est-elle vérifiée par un professionnel certifié ? Qui

Toutes les installations électriques des locaux professionnels assurés sont conformes aux prescriptions réglementaires et contrôlées annuellement par un professionnel certifié. La certification doit avoir été délivrée par un organisme de certification accrédité par un organisme national ou européen. En cas de sinistre, il sera demandé le dernier rapport annuel de vérification ainsi que les justificatifs de travaux préconisés.

Les extincteurs sont-ils vérifiés par un professionnel qualifié ? Tous les ans Les extincteurs sont-ils vérifiés par un professionnel Vérificateur certifié? Qui

Tous les extincteurs mobiles des locaux professionnels assurés sont conformes aux prescriptions réglementaires et contrôlés annuellement par un professionnel certifié. La certification doit avoir été délivrée par un organisme de certification accrédité par un organisme national ou européen. En cas de sinistre, il sera demandé le dernier rapport annuel de vérification ainsi que les justificatifs de travaux préconisés.

### Les garanties du contrat et leurs montants maximums

Seules les garanties mentionnées dans le tableau ci-dessous sont souscrites, dans la limite des plafonds indiqués et sous réserve des limites particulières indiquées aux Dispositions Générales.

Groupe Technique de courtage d'Assurance

Visa de l'internationale

SARL au capital de 40.000 € 9, Impasse du Pistou - 13009 Marseille Tél. 04 96 20 29 50 - E-mail. gtca@gtca.fr

RCS Marseille B 073 800 427

Site web ORIAS: www.orias.fr

Intermédiaire catégorie B - ORIAS n° 07 00 pirecleur des Opérations

204D H FSIP0053 / 552514426

5/9

L'assureur





Garanties	Plafonds
Incendie, événements assimilés et vandalisme	Contenu professionnel : 500 000 EUR
Effondrement	Contenu professionnel: 500 000 EUR
Catastrophes naturelles	Contenu professionnel: 500 000 EUR
Événements climatiques	Contenu professionnel: 500 000 EUR
Attentat ou acte de terrorisme	Contenu professionnel : 500 000 EUR
Dégâts des eaux	Contenu professionnel : 250 000 EUR
Vol : détériorations immobilières des locaux Vol : contenu	Illimité 125 000 EUR
Bris des glaces et enseignes	10 000 EUR
Agencements, aménagements et embellissements réalisés par le locataire	FRAIS REELS
Documents professionnels informatiques et frais de reconstitution	20 000 EUR
Documents professionnels non informatiques et frais de reconstitution	10 000 EUR
Biens, effets personnels et biens d'exposant	2 700 EUR
Espèces, fonds et valeurs en meuble	2 300 EUR
Espèces, fonds et valeurs en coffre	4 500 EUR
Manipulation et transport de fonds et valeurs	2 300 EUR
Vol en devanture	1 500 EUR
Bris et dommages électriques des matériels informatiques et d'exploitation	150 000 EUR

Niveaux d'indemnisation	
Mode d'indemnisation du mobilier et matériel professionnel	Valeur à neuf 3 ans

Franchises hors franchises légales	
Franchise générale	350 EUR par sinistre
Bris de glaces et enseignes	80 EUR par sinistre

Assistance	
Assistance Generali 100 % Pro	SOUSCRIT

Groupe Technique de courtage d'Assurance G.T.C.A

SARL au capital de 40.000 €

6/9

Signature du souscripteur

HOMAIR VACANCES SAS 570 Avenue du Club Hippique Immeuble Le Derby

13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2 Capital: 11 556 420 € SIRET 484 58: 37.20013 APE 5530Z

9, Impasse du Pistou - 13009 Marseille Fel. Visa de l'intermediaire Fel. Visa de 20 29 50 - E-mail. glca@gtca.fr

RCS Marseille B 073 800 427 Intermédiaire catégorie B - OR!AS n° 07 002 30

Site web ORIAS: www.orias.fr

Karim BOUCHEMA Directeur des Opérations

L'assureur



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327\_03PBRV Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327\_03PBRV Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - IDU ADEME FR232327\_03PBRV Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre Italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



#### Les Clauses souscrites

#### S73 - ENGAGEMENT ECORESPONSABILITE

Si à la suite d'un sinistre garanti, l'Assuré choisit de :

reconstruire en matériaux à meilleur rendement écologique et conformes à l'Ecolabel Européen institué par l'Union Européenne, pour un montant de travaux excédant le montant de l'indemnité calculée conformément au chapitre "L'Indemnisation après sinistre" des dispositions générales,

#### Et/ou

remplacer le bien endommagé non réparable par un équipement à meilleur rendement écologique conforme à l'Ecolabel Européen institué par l'Union Européenne,

L'indemnité sera majorée de 15 % du montant supplémentaire engagé par l'assuré au titre de cette reconstruction ou de ce remplacement dans la limite de 100.000 €. Elle sera réglée sur présentation des factures correspondantes.

#### 81AB - MARCHANDISES ENTREPOSEES CHEZ LES TIERS

Les garanties « Incendie, évènements assimilés et vandalisme », « Evènements climatiques », « Catastrophes naturelles », « Dégâts des eaux » et « Vol : contenu » si elles sont souscrites, sont étendues aux dommages subis par les Marchandises\* appartenant à l'Assuré\* et entreposées chez les tiers dans des locaux situés en France, en principauté de Monaco ou en principauté d'Andorre.

La présente extension de garantie s'exerce :

- dès lors que ces dommages matériels\* auraient été couverts s'ils étaient survenus dans les locaux professionnels\* de l'Assuré\*, notamment en regard des exigences en matière de protection et prévention,
- aux conditions de la garantie mise en jeu, notamment celles relatives aux exclusions et à la franchise.

Par dérogation aux dispositions contractuelles, le plafond de cette extension est égal à 15 % du plafond de la garantie mise en jeu, avec un minimum de 5% du plafond de la garantie Incendie.

### 998 - CLAUSE PARTICULIERE AU CONTRAT

Il est précisé que le chiffre d'affaires d'Homair Vacances s'élève en fait à 660.000.000 euros.

## La cotisation

Capital: 11 556 420 € 15.3

Cotisation due pour la période du 1er janvier 2024 au 1er janvier 2025 : 3 524,94 euros dont :

cotisation nette:

3 208,77 euros

frais accessoires:

42,00 euros

7/9

Signature du souscripteur

Groupe Weshindue de courtage d'Assurance

L'assureur

HOMAIR VACANCES SAS

570 Avenue de Cita Hippique Imme,20th Le Derby

13097 AIX EN PROJENCE Cedex 2

SARL au capital de 40.000 € 9, Impasse du Pistou - 13009 Marseille

G.T.C.A

Tél. 04 96 20 29 50 - E-mail. gtca@gtca.fpirecteur des Opérations

RCS Marseille B 073 800 427

Intermédiaire catégorie B - ORIAS n° 07 002 306



型 204D H FS/P0053 / 552514426



- taxes:

274.17 euros

Base annuelle: 3 208,77 euros (hors frais et taxes) payable en 1 fois.

Cotisation annuelle: 3 524,94 euros (frais et taxes inclus).

Valeur de l'indice FFB à la souscription : 1153.7

# Les informations générales

## Traitement des données personnelles

Ces informations pourront être utilisées pour des besoins de prospection commerciale, y compris de profilage, ainsi que pour permettre la lutte contre la fraude à l'assurance et à des fins d'études statistiques et actuarielles.

Ces traitements ont comme base juridique l'intérêt légitime.

## Dans les conditions prévues par la réglementation :

L'assuré dispose du droit de prendre connaissance des informations le concernant et le cas échéant de demander à les corriger, notamment en cas de changement de situation.

L'assuré dispose également du droit de demander d'effacer ou de limiter l'utilisation de ses données. notamment lorsque ces dernières ne sont plus nécessaires.

Enfin, l'assuré peut récupérer dans un format structuré les données qu'il nous a fournies lorsque ces dernières sont nécessaires au contrat ou lorsqu'il a consenti à l'utilisation de ces données.

L'assuré peut s'opposer à l'utilisation de ses données personnelles, notamment concernant la prospection commerciale.

> Groupe Technique de courtage d'Assurance G.T.C.A SARL au capital de 40.000 €

9, Indians de l'intermédiaire 13009 Marseille

L'assureur

Signature du souscripteur

HOMAIR VACANCES SAS 570 Avenue du Club-Hippique

Immeuble Le Derby 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Tél. 04 96 20 29 50 - E-mail. glca@glca.fr RCS Marseille B 073 800 427 Intermédiaire catégorie B - ORIAS n° 07 002 306

Site web ORIAS: www.orias.fr

Karim BOUCHEMA

Directeur des Opérations



8/9







#### Composition de votre contrat

Vous reconnaissez avoir reçu et pris connaissance, avant la conclusion du contrat et en temps utile pour vous permettre de prendre une décision éclairée, les éléments suivants :

- le document d'information sur le produit d'assurance

ainsi que, à titre de projet de contrat, les documents le composant, dont vous acceptez le contenu sans restriction ni réserve :

- les présentes Dispositions Particulières
- les Dispositions Générales n° GA5M70G

Les présentes dispositions particulières constituent un tout indissociable de 9 pages. De convention expresse, le fait de vous prévaloir d'une quelconque des stipulations du contrat emporte acceptation irrévocable de l'ensemble du contenu des dispositions particulières, ainsi que de tout autre document contractuel auguel celles-ci renvoient.

La signature de l'une quelconque des pages vaut acceptation irrévocable de l'ensemble du contrat. Vous reconnaissez avoir reçu avant d'avoir fourni vos données personnelles, la « notice d'information sur la protection des données personnelles ».

Vous êtes informé(e) que Generali IARD peut utiliser les informations vous concernant pour des informations et offres commerciales sur les produits d'assurance et produits et services auxquelles vous pouvez vous opposer en écrivant à l'adresse droitdacces@generali.fr ou à l'adresse postale suivante Generali- Conformité - TSA 70100 -75309 Paris Cedex 09.

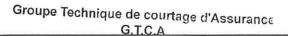
Usous acceptez de recevoir par tout moyen de contact notamment par téléphone ou par voie électronique, de la part des autres compagnies du Groupe GENERALI, Generali-VIE, Europ Assistance, l'Equité, directement ou par son réseau d'intermédiaires, des informations et offres commerciales concernant des produits d'assurances et produits ou services accessoires. (le fait de ne pas cocher la case vaut refus, sauf en cas de consentement préalable) ».

Par la signature du présent document, quelle qu'en soit la forme, vous reconnaissez avoir personnellement répondu aux questions qui vous ont été posées.

Vous certifiez exactes et sincères toutes vos réponses lesquelles, même retranscrites par un tiers, sont exactement reproduites dans le présent document et vous reconnaissez être informé que l'acceptation du risque par l'Assureur a été effectuée sur la base de ces réponses.

Vous reconnaissez être informé(e) des éventuelles conséquences d'une réponse inexacte : réduction des indemnités ou nullité du contrat (cf. articles L113-9 et L113-8 du Code des Assurances).

Fait le 17 janvier 2024 en 2 exemplaires.



9/ 9

Signature du souscripteur

HOMAIR VACANCES SAS 570 Avenue du Club - ppique

Immén: 12 Le Despri 13097 AIX EN PRO ENCE Cedex 2 Cat tal : 11 556,420 €' SIRET

Visa de MhRer নাe জ্ঞানিছা de 40.000 € 9, Impasse du Pistou - 13009 Marseille

Tél. 04 96 20 29 50 - E-mail. gtca@gtca/fi RCS Marseille B 073 800 427

Intermédiaire catégorie B - ORIAS n° 07 002 306 Karim BOUCHEMA

Site web ORIAS: www.orias.fr\_Directeur des Opérations

L'assureur